

### Siège social

Rue Mombrial  
19120 Beaulieu sur  
Dordogne

### Adresse secrétariat

Avenue du Quercy  
19500 Meyssac

 05.55.91.02.02

 [ssiad@midicorrezien.com](mailto:ssiad@midicorrezien.com)

SSIAD MIDI CORRÉZIEN Rue Mombrial 19120 BEAULIEU SUR DORDOGNE



**Service de Soins  
Infirmiers  
À  
Domicile  
S.S.I.A.D**

- Le SSIAD ... pour qui ?

Toute personne de 60 ans et plus, malade ou atteinte par une diminution de ses capacités.

Pour les personnes de moins de 60 ans, présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques invalidantes dans la limite des places autorisées.

- Le SSIAD ... de quoi s'agit-il ?

- Éviter une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales sont favorables,
- Faciliter et organiser le retour à domicile suite à une hospitalisation,
- Éviter ou retarder l'admission en établissement,
- Prévenir ou retarder la dégradation progressive de l'état de la personne.

- Le SSIAD ... réalise :

Sur prescription médicale :

- Des soins d'hygiène (toilettes, douches, shampoings ...)
- Des surveillances de paramètres vitaux (température, tension, état cutané, douleur ....)
- Des aides à la mobilisation.

- Le SSIAD... les admissions

Il est rappelé que les entrées dans le service sont limitées, les demandes ne peuvent être honorées qu'en fonction des places disponibles.

Soit :

74 places personnes âgées,

3 places personnes handicapées

4 places relais

Les interventions sont prises en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie.



- Le SSIAD ... une équipe

Les infirmières coordinatrices Mme Brigitte Pois et Mme Christine Valeille, organisent le travail des aides-soignants et assurent la liaison avec les autres intervenants, pour le suivi et la coordination des soins.

Les aides-soignants, assurent sous la responsabilité des infirmières les soins d'hygiène, de confort et relationnels.

- Le SSIAD ... l'entourage

Votre entourage sera notre aidant privilégié tout au long de votre prise en soin.

- Le SSIAD ... les sorties du service

L'intervention du service de soin cesse suite à :

- Une reprise de l'autonomie de la personne
- L'avis du médecin
- Une notification du contrôle médical de votre caisse
- À la demande de la personne ou sa famille